Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_29-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02/03/2026
Délibération n°7

L'an deux mille vingt-six, lundi deux mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, Loïc L'HARIDON, délégué de Redon, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Bertrand, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laëtitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Denis HUET, délégué de Rieux

Secrétaire de séance : Hubert DU PLESSIS

AMENAGEMENT - SERVICE DE LOCATION DE VELO RED : CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT DE RECETTES ET DE PAIEMENT

Annexe : Projet de convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement

La présente délibération a pour objet de valider la convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement permettant d'assurer la collecte des recettes générées par le service de location longue durée de vélos à assistance électrique RED.



Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Communautaire délégué,

REDON Agglomération déploie sa stratégie mobilités votée en juillet 2024. Après la mise en service du réseau de transport urbain et de transport sur réservation sous la marque « RED » le 1er septembre 2025, l'Agglomération poursuit le déploiement de ses offres de mobilités afin de proposer un panel d'alternatives à la voiture individuelle. Un service de location de vélo longue durée pour l'ensemble des habitants et salariés de l'agglomération.

Au démarrage du service, une flotte de 150 vélos seront disponibles, avec une évolution du nombre de vélos dans les prochaines années permettant d'atteindre un seuil de 500 vélos accessibles sur le territoire.

Afin d'encadrer et d'assurer la location des vélos et la perception des recettes liées au service (et aux pénalités prévues dans les Conditions Générales de Location et d'Utilisation, actuellement en cours de construction), une convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement doit être instaurée.

Cette convention de mandat permet à la fois d'encadrer les relations entre le prestataire E-BIKE Solutions (FLEETA), désigné mandataire et REDON Agglomération, désigné comme mandant.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_29-DE

Le prestataire E-BIKE Solutions (FLEETA), mandataire sera chargé :

- d'appliquer la tarification mise en place par REDON Agglomération ;
- de facturer aux usagers le montant des locations et des pénalités dans le respect des Conditions Générales de Location et d'Utilisation ;
- de collecter les recettes liées au service ;
- de rembourser les recettes collectées à tort ;
- de reverser les recettes liées au service sur le compte de REDON Agglomération.

La mission confiée à E-BIKE Solutions (FLEETA) dans le cadre du marché public n°2025_044 ne donne pas lieu à rémunération supplémentaire, celle-ci étant intégrée dans l'offre remise par l'entreprise.

VU les articles L.1611-7-2 (II) et les articles D. 1611-32-1 à D. 1611-32-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis conforme du Comptable Public en date du 19 février 2026 ;

VU le marché public n°2025.044 portant sur la gestion et la maintenance du service de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de REDON Agglomération ;

VU la délibération CC_2025_201 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2025 portant sur la grille tarifaire du service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Mobilités en date du 16 février 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'instaurer la convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement telle que présentée en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 02/03/2026

Le Secrétaire de séance,
Hubert DU PLESSIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34